

## **La CNGASC vous souhaite une bonne année 2012. Au programme : Restrictions, exclusions, suspicions !**

En 2 ans d'existence, le bureau de la CNGASC (CGC, FO, et UNSA) a réussi à imposer sa politique anti sociale et anti solidaire.

**A sa création, en 2010 :** Nous réussissons à imposer « au forceps » que des prestations enfants, telles que « crèche et nourrice », « centre aéré » et « garde périscolaire », soient mises en place.

### **Pour le SNU, c'était vraiment le minimum !**

#### **En 2011 : La rigueur s'installe !**

Dès sa seconde année d'existence, la CNGASC décide de supprimer ces prestations enfants, pour les remplacer par une dotation enfant d'un même montant pour l'ensemble du personnel, quels que soient les revenus, considérant sans doute que le Directeur Général doit bénéficier de la même aide qu'un ou une collègue, sous contrat précaire, par exemple !

Dans le même temps, une « dotation agents » est créé, avec la même logique implacable, le même montant pour toutes et tous !

Le clou de l'affaire, est la décision de verser ces dotations au personnel présent/payé au 30 avril !  
Quid des personnels recrutés ou réintégré ou de retour de maladie...après le 30 avril ?

La réponse lapidaire du bureau de la CNGASC fut « on verra, en septembre, s'il reste de l'argent », appliquant la politique de rigueur, prônée par le gouvernement !

Depuis, le SNU n'a cessé de remettre ce point sur la table, demandant à ce que l'ensemble du personnel présent/payé fin 2011 puisse percevoir la dotation 2011, dans son intégralité.

### **Mais, une partie du personnel est restée sur le bord de la route !**

#### **Pour 2012 : La cerise sur le gâteau !**

Les orientations ont été votées début décembre : Au menu, les mêmes dotations, plus une prestation « aide à l'amélioration de l'habitat ».

La politique anti sociale progressant, il faudra être présent/payé le 2 janvier 2012 !

En résumé, toutes et tous les recrutés, réintégré, de retour de maladie... à partir du 3 janvier 2012, n'auront pas droit à la dotation, alors même que leur masse salariale sera prise en compte pour calculer la subvention totale de la CNGASC pour 2012.

Quant aux collègues sous contrat précaire (présents/payés au 2 janvier, bien sûr) leur dotation sera versée au prorata du temps passé dans l'Établissement !

### **Tout cela, avec la bénédiction de la Direction !**

## **Les demandes d'aide sociale : Les préjugés vont bon train, la suspicion s'installe !**

Depuis 2 ans bientôt, les demandes d'aide sociale affluent, avec des situations souvent dramatiques, concernant nos collègues : Endettement, divorce ou séparation, décès d'un proche, maladie.....

Malgré la situation, bien souvent dramatique, des personnels qui soumettent leur dossier, les commentaires en commission fusent, avec des jugements de valeur sur la situation familiale, les dépenses, le nombre de crédits..... L'imagination déborde pour vérifier la bonne foi des agents et des agentes : Croisement (illégal !) des fichiers du personnel et des mutuelles, consultation de Google Map pour vérifier l'état du «patrimoine immobilier», multiplication des pièces à fournir : 9 pages de dossiers, 21 justificatifs pour espérer obtenir un prêt de 3000 euros maximum !

**Elle est belle la solidarité à la sauce CNGASC !**

**Pour le SNU, la coupe est pleine !  
Ensemble, faisons cesser cette politique anti sociale !**

*Paris, le 2 janvier 2012*